



République Française

## CONSEIL MUNICIPAL

### DECISION DU MAIRE

#### N° 88/23 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS POUR LA REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETON (PMR) A L'ABBAYE DE SILVCANE ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'HOTEL DE VILLE

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Dans le cadre de sa politique liée au handicap et à l'accessibilité, la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON souhaite réaliser un cheminement piéton PMR à l'Abbaye de SILVCANE ainsi qu'une mise en conformité de l'accessibilité à l'Hôtel de ville.

L'objectif est de :

- Faciliter pleinement et entièrement l'accessibilité à l'Abbaye de Silvacane dans le cadre des visites guidées, des spectacles... à tous les usagers
- Mettre en conformité les deux ascenseurs existants (Loi Urbanisme & Habitat – Décret Accessibilité n°2008-1325) de l'Hôtel de Ville, ce bâtiment accueillant de nombreux services municipaux, les conseils municipaux et les célébrations des mariages (les salles sont situées au 1<sup>er</sup> étage)

Considérant que le montant total de cette opération d'investissement est estimé à 282 440 € H.T, selon un échéancier prévisionnel allant de 2023 à 2024,

Considérant que le plan de financement envisagé est le suivant :

Financiers	Coût Opération	Taux	Montants HT
Cheminement Piéton PMR ABBAYE	209 440, 00 €		
ETAT - FNADT		55%	115 192, 00 €
Conseil Départemental		25 %	52 360, 00 €
Autofinancement commune		20 %	41 888 ,00 €
Mise en accessibilité Hôtel de Ville	73 000, 00 €		
Conseil Départemental		70%	51 100, 00 €
Autofinancement commune		30 %	21 900, 00 €
<b>TOTAL</b>	<b>282 440, 00 €</b>		<b>282 440, 00 €</b>

**Approuve** la réalisation de l'opération relative à la réalisation d'un cheminement piéton PMR à l'Abbaye de Silvacane et de la mise en conformité de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel de ladite opération,

**Sollicite** une subvention du Conseil Départemental au titre de la mise en accessibilité des services publics,

**Dit que** les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023

Fait à **La Roque d'Anthéron**, le 5 octobre 2023

**Le Maire,**

**Jean-Pierre SERRUS**



Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture le...1...1...OCT. 2023  
et de la publication sur le site de la commune ou  
notification le...1...1...OCT. 2023